



Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



NOTE D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR MISSION LOCALE BEAUNE

DOSSIER: AP1_n° 263

Intitulé du projet : inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé

Porteur du projet : Mission locale rurale de l'arrondissement de Beaune

Evaluateur du projet : IREDU

Région(s) d'expérimentation : Bourgogne (département de Côte d'Or)

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : 1^{er} octobre 2009

1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible (1page)

Cette expérimentation vise un double objectif :

- **Valider l'opportunité et la nécessité d'un tuteur externe** neutre et clairement identifié par le jeune, l'entreprise et le centre de formation pour sécuriser le parcours des jeunes en alternance avec 4 missions :
 - o Accompagnement extraprofessionnel du jeune
 - o Médiation au sein de l'entreprise en cas de besoin
 - o Analyse des problèmes pour sécuriser l'orientation et favoriser l'insertion
 - o Réduction du décrochage scolaire

- **Définir les conditions de la généralisation de cette fonction** avec 4 axes :
 - o Etude des ruptures
 - o Optimisation du recours à la fonction de tuteur
 - o Définition du profil et du contenu du poste de tuteur
 - o Suivi informatisé des parcours.

L'expérimentation a pris en compte la première année (2009-2010) **tous les jeunes apprentis** du secteur de **l'hôtellerie-restauration** dont l'entreprise d'accueil est située en Côte d'Or. Elle est étendue la seconde année (2010-2011) à deux autres secteurs : **vente-commerce** et **viticulture**. Par contre, dans le projet initial, cette seconde année devait aussi voir les contrats de professionnalisation de l'hôtellerie pris en compte, mais faute d'extension de l'accord, cela n'a pas pu être réalisé.

Le public cible de la première année d'expérimentation était de 500 jeunes du secteur de l'hôtellerie restauration. La base de travail de notre évaluateur porte sur 702 jeunes : elle est supérieure à la base de travail des 3 Missions locales (qui ne prend en compte que les jeunes travaillant sur le département) qui compte 208 jeunes entrés en tutorat renforcé et près de 250 qui n'ont bénéficié que de l'information sur l'existence d'un tuteur. Elle est donc très proche des 500 prévus : le démarrage au 1^{er} octobre n'a pas permis la prise en compte des nombreuses ruptures en période d'essai.

Le public cible de la seconde année était de 1 000 jeunes. Si la base de travail de notre évaluateur sera supérieure (près de 1 100 en prenant en compte des jeunes travaillant hors département et donc hors compétence des 3 missions locales), celle des Missions locales sera proche de 870, donc inférieure aux prévisions (baisse des entrées en apprentissage avec la crise).

L'expérimentation suit parfaitement ses objectifs : des premiers éléments très forts apparaissent déjà et ont donné lieu à communication au Conseil d'orientation pour l'emploi dans sa séance du 6 janvier 2011.

Par contre, le petit retard en termes de jeunes impliqués dans le tutorat pourrait être comblé par la proposition qui sera faite au comité de pilotage du 14 février, puis ensuite soumise aux principaux financeurs (Fonds d'expérimentation de la jeunesse et FSE), de reporter la fin de l'expérimentation au 31 octobre 2011. Ce report permettait de travailler une seconde fois sur la période estivale qui donne lieu à de nombreuses ruptures et d'avoir plus de temps pour établir l'évaluation finale qui nécessitera un long travail de rapprochement avec notre évaluateur.

2. Modalités opérationnelles et état d'avancement (1 page)

Les modalités opérationnelles sont simples en théorie : sur la base des contrats d'apprentissage enregistrés par les chambres consulaires du département, contrats qui sont transmis aux Missions locales, celles-ci sur la base du numéro de contrat mettent en place :

- Soit un accompagnement renforcé (tutorat externe) : visite tripartite en entreprise et suivi mensuel soit au niveau du jeune, soit au niveau de l'entreprise, soit au niveau du CFA, pour prévenir les difficultés, éviter la rupture du contrat ou, selon les cas, l'abandon de la formation du secteur professionnel ou enfin empêcher le décrochage en proposant une reprise complète du projet professionnel, en s'appuyant néanmoins sur les éléments positifs de cette première expérience professionnelle ;
- Soit une simple information à l'entreprise et au jeune sur la possibilité de faire appel à ce tuteur externe en cas de difficulté.

Ces modalités ont été mises en œuvre à compter du 1^{er} octobre 2009 à tous les apprentis du secteur de l'hôtellerie-restauration (importance du tourisme, volonté des professionnels, difficultés de recrutement et de maintien des jeunes dans ce secteur).

Néanmoins, le démarrage tardif (de nombreux contrats se signent au 1^{er} juillet), le délai d'enregistrement des contrats (de 1 jour à plusieurs mois) et la procédure archaïque de transmission de l'information (copie, envoi, réception et traitement) ont fortement compliqué la mise en œuvre et imposé un rapprochement dossier par dossier entre les données de l'évaluateur, des missions locales, des chambres consulaires et des CFA. Pour autant, cela ne remet pas en cause la possibilité de mener une évaluation entre les jeunes qui ont bénéficié du tutorat par rapport aux autres, cela complique la détermination et la recherche du devenir de ces « autres ».

Pour la seconde année avec l'extension aux secteurs vente-commerce et viticulture, une amélioration de l'information a été approuvée en comité de pilotage : les chambres consulaires transmettent la copie du contrat dès sa réception (et non plus après son enregistrement) et, dès lors, c'est le jour de naissance du jeune qui détermine les modalités de suivi. Les règles nouvelles sont appliquées au secteur de l'hôtellerie-restauration et de vente-commerce.

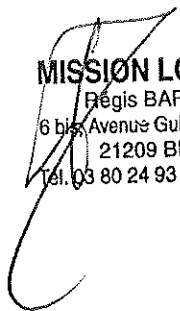
La spécificité du CFA viticole : rôle très limité de la chambre d'agriculture au seul enregistrement des contrats, 140 jeunes dont près de 80 travaillant dans le département, une rentrée en centre très tardive (après les vendanges) ont conduit à une procédure adaptée qui préfigure un peu ce qui pourrait être réalisé dans la perspective d'une généralisation : les jeunes du département sont en suivi renforcé, les jeunes hors département servent de comparatif en termes de devenir, b des présentations collectives du tutorat peuvent être réalisées au sein de l'établissement de même pour la tenue de permanences. Ainsi, les modalités opérationnelles ont évolué pour mieux s'adapter aux réalités et permettre au tutorat externe d'avoir de meilleures conditions d'intervention.

Il sera demandé au comité de pilotage du 14 février 2011, puis aux deux financeurs principaux (Fonds d'expérimentation pour la jeunesse et FSE) le report du terme de l'expérimentation au 31 octobre 2011 pour trois raisons : permettre un fonctionnement sur deux années pleines, garder le mois d'octobre pour préparer l'évaluation finale avec les tuteurs et rechercher les moyens de poursuivre cette action qui répond parfaitement à ses objectifs, notamment dans la lutte contre le décrochage.

CERTIFICAT :

Je soussigné, Régis Barbier, responsable de la structure porteuse du projet AP1_n° 263, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Signature :



MISSION LOCALE RURALE
Régis BARBIER - Directeur
6 bis Avenue Guigone de Salins - B.P. 358
21209 BEAUNE CEDEX
Tel. 03 80 24 93 65 - Fax 03 80 24 93 61